

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N° 2023/81
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	------------

L'an deux mille vingt-trois le 26 juin, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 16 juin 2023, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 78

Présents : BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, CASTAINGS Laurence (CA CPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DELMOTTE Kim, DIRAT Karl, DUGOIN Xavier, DURANTON Marianne, ECK Bernard, FOUQUE Nicolas, FOURNIER Pascal, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HILGENGA Wilfrid, LE ROUX Jean-Claude, MAYEUR Véronique, PELTIER Michel, PETEL Yann, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PAROLINI François, PEROT Joël, PIGEON Marie France, PLANTE François, RASSIER Gérard, ROUSSET Laurent, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SEBBAG Alice, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : CORDIER Corinne (à FOURNIER Pascal), DELIANCOURT Jean-Claude (CA CPS) (à CASTAINGS Laurence (CA CPS)), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly Mazarin) (à CORZANI Olivier), EUGENE Joelle (à TARAGON Stéphane), GOBRON Grégory (à PYOT Frédéric), SHEPS Ariel (à ECK Bernard)

Absents : ABENA Gabin, BENIDJER Khellaf, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, DAMIATI Michaël, DELPIC Joseph, DUMONTAUD SEURE Aurélie, ESPRIN Daniel, FRAYSSE Gilles, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPT GOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (EPT GOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), HUBERT Serge, JANIN Éric, LAMOUR Alain, MATT Edouard, MORIN Jean-Marc, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, ROUSSEAU Jean-Baptiste, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SOULOUMIAC Michel, TANGUY Sylvain, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Karl DIRAT est désigné secrétaire de séance

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ENTREPRENDRE TOUTES DEMARCHES NECESSAIRES A L'OBTENTION DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE PORTEE PAR CE DERNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R353-5-2 du code de l'énergie

Vu le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables

Vu la délibération 2022-29 du 177 mai 2022 relative à l'adoption du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE)

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Considérant que fort de ce schéma directeur de déploiement des IRVE, validé par la Préfecture et l'ensemble des financeurs, le SMOYS a sollicité et obtenu une subvention de 1.4 Million d'euros au titre de la Région Ile de France, pour la période 2023/2026

Considérant que face au réchauffement climatique et à la crise de la biodiversité, le Département de l'Essonne a voté sa stratégie de transition écologique pour la période 2023-2030 le lundi 3 avril 2023 ; que pour la mettre en œuvre, 15 actions clés ont été identifiées parmi lesquelles, un engagement massif pour la production d'énergies renouvelables avec la création d'un opérateur pour accompagner, soutenir et financer des projets en Essonne.

Considérant qu' en 2017, le Département a adopté un Plan Ecomobilité pour optimiser les déplacements et favoriser les transports moins polluants au sein de l'Essonne ; qu'il soutient, ainsi, les modes de déplacement partagés (covoiturage et autopartage), actifs (marche et vélo) et l'usage de véhicules sobres en carbone, pour favoriser l'accès de tous aux transports dans le respect des principes du développement durable.

Considérant que c'est dans ce contexte que le SMOYS et le Département envisagent de conventionner sur le plan financier et d'être porteur de l'élaboration d'un schéma départemental IRVE.

Compte tenu de la volonté de nombreuses communes du département de l'Essonne de rejoindre le SMOYS pour sa politique de déploiement des IRVE, et de l'étude d'opportunité d'une nouvelle préfiguration du schéma directeur de déploiement des IRVE lancée à cette fin, il est proposé au comité Syndical d'autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Essonne des subventions pour accompagner le financement du déploiement des nouvelles bornes IRVE sur son territoire.

Considérant que l'ensemble de ces propositions a reçu un avis favorable des membres de la commission IRVE qui s'est réunie le 8 juin 2023.

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Essonne, des subventions pour l'installation de nouvelles bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à signer tout document nécessaire à l'obtention et au versement des subventions.

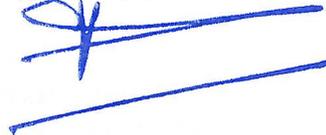
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN



Le secrétaire

Karl DIRAT



Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité